

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
15/11/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01113P0210

1. Intitulé du projet

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER MIXTE de logements, commerces, cinéma, centre d'animation, lot O8 de la ZAC Clichy-Batignolles (PARIS 17), à l'angle du boulevard Berthier et de la voie Nouvelle Nord-Sud

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SODEARIF en qualité de mandataire du groupement Sodearif/Nexity

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

GENCE ELODIE

RCS / SIRET

1343 183 331 RCS VERSAILLES

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° "Travaux ou construction soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune, doté à la date du dépôt de la demande, d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale."	Travaux de construction d'un ensemble immobilier de 29 240m ² de surface de plancher sur une assiette foncière de 5 710m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Notre opération, réalisée dans le cadre de l'aménagement du Secteur Ouest de la ZAC Clichy-Batignolles, s'intègre au projet urbain d'ensemble mis en oeuvre par la SPLA Paris Batignolles Aménagement.
L'ilot comprend 7 350m² SP de logements en accession, 5 050m² SP de logements à loyer maîtrisé, 11 000m² SP de logements sociaux, 1 460m² SP de commerces, 3 380m² SP pour un cinéma de 7 salles et 1 000m² SP pour un centre d'animation.

Ces surfaces se développent sur plusieurs bâtiments de R+8 à R+16 (non IGH) édifiés sur 4 niveaux de sous-sol qui intègrent 376 places de stationnement, dont 234 places pour les logements et 134 emplacements de parking destinés aux immeubles de bureaux à construire dans la ZAC (lot O7 et O9) à proximité de notre lot et ne pouvant pas réaliser de sous-sol (bâtiments construits sur dalle).

Une centrale photovoltaïque sera également installée sur les toitures hautes des bâtiments pour atteindre une production définie de 190MWh/an afin de répondre aux besoins du Plan Climat de la Ville de Paris.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le programme de travaux de la ZAC Clichy Batignolles, situé dans le 17^{ème} arrondissement de Paris. Il participe aux objectifs de requalification d'un territoire longtemps dédié aux activités ferroviaires et logistiques.

Le projet répond aux exigences environnementales fixées sur la ZAC Clichy Batignolles (Cahier des Prescriptions Environnementales et de Développement Durable - CPEDD en annexe 14) particulièrement volontaires en termes de maîtrise des consommations énergétiques, d'utilisation des énergies renouvelables d'origine locale, de gestion de l'eau et de préservation de la biodiversité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'emprise foncière de notre lot étant actuellement libre de toute construction, l'opération ne nécessitera pas de travaux de démolition. Les travaux de construction de notre lot seront réalisés en 30 mois environ et comprendront une phase de terrassement, une phase de réalisation du gros œuvre et une phase de réalisation des travaux tout corps d'état.

Terrassements : le volume de terre excavé estimé pour la réalisation de notre est d'environ 50 000 m³.

Gestion des terres polluées : une attention particulière est portée à la gestion des terres polluées au regard des études préalables menées sur le site : EQRS pour les lots accueillant un équipement « sensible », dont le lot O8 accueillant un centre d'animation (voir EQRS en annexe 12) et EQRS combinée réalisée à l'échelle de l'ensemble du secteur d'aménagement. Afin de compléter ces études préalables nous ferons réaliser par un BET spécialisé des diagnostics complémentaires ainsi qu'un plan de gestion des terres polluées. En phase travaux une mission de maîtrise d'œuvre de dépollution sera confiée à un BET afin d'assurer le suivi des terres évacuées dans les filières adaptées.

Organisation des chantiers : Le chantier du projet se déroule à l'intérieur de la ZAC sur des emprises aménagées afin de limiter les nuisances pour les riverains (voies de chantier aménagées à l'intérieur de la ZAC, plan de circulation visant à limiter les impacts des flux liés aux chantiers sur les voiries existante, zone chantier éloignée des habitations). (voir Annexe 18 - Impact des chantiers sur l'environnement).

Coordination générale : Afin de gérer la simultanéité des chantiers menés par des maîtres d'ouvrage différents, sur un même secteur, la Ville de Paris et l'aménageur ont mis en place un dispositif de coordination et de pilotage général à l'échelle de la ZAC (sécurité générale, gestion des emprises de chantier, principes d'approvisionnement et circulations).

Chantiers à faibles nuisances : Une charte spécifique à la ZAC Clichy Batignolles « Charte des chantiers à faibles nuisances, à faibles impacts environnementaux et responsables sur le secteur Clichy-Batignolles » a été établie par la Ville de Paris et l'aménageur. Cette charte vise à préserver la qualité de vie et la sécurité des riverains, en minimisant l'impact des chantiers sur l'environnement et en permettant le développement de l'insertion par l'emploi pour les personnes les plus fragiles. Les travaux seront réalisés dans le respect des exigences fixées par la « Charte des chantiers à faibles nuisances, à faibles impacts environnementaux et responsables sur le secteur Clichy-Batignolles ».

Voir sur ce paragraphe les Annexes suivantes :

Conclusion études de sols / EQRS (annexes 8, 11 et 12)

Extrait étude d'impact ZAC Clichy-Batignolles – Impact des chantiers sur l'environnement (annexe 18)

Charte chantiers à faibles nuisances, à faibles impacts environnementaux et responsables sur le secteur Clichy-Batignolles (annexe 16)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble immobilier développé sur le lot O8 est un ensemble mixte comprenant à la fois des logements de différents types, deux équipements (cinéma et centre d'animation) et des commerces. Dans le cadre de la conception de cet ensemble complexe, nous portons une attention particulière à la maîtrise des impacts du projet sur son environnement et mettons en œuvre toutes les compétences de l'équipe de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de BET spécialisés (développement durable, acoustique, pollution ...) au profit de qualité du projet.

En particulier, nous travaillons sur la maîtrise des aspects suivants :

Sobriété énergétique : exigences supérieures de 20% à la RT2012 pour la consommation en énergie primaire, conception bioclimatique des bâtiments (optimisation de l'accès au soleil, etc.), performance énergétique des bâtiments (compacité, isolation extérieure, ventilation naturelle, protections solaires).

Utilisation d'énergie renouvelable : raccordement au réseau CPCU - chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire issue de la géothermie dans l'Albien

Circulation : le programme est conforme aux hypothèses prises en compte dans l'étude d'impact de la ZAC pour évaluer les impacts du projet urbain sur les déplacements et la circulation (Annexe 19 - Impact sur les déplacements).

Gestion de l'eau : maîtrise et réduction des rejets d'eau au réseau, dans le respect des objectifs fixés au CPEDD de la ZAC. Les rejets d'eau seront maîtrisés afin de ne pas surcharger le réseau, grâce notamment à un projet paysager dégageant des espaces plantés qui permettront une infiltration naturelle des eaux pluviales.

Biodiversité : notre lot étant en relation directe avec le parc Martin Luther King, une attention particulière est portée sur le sujet du paysage et de la biodiversité. Voir à ce titre la notre d'intention paysagère du paysagiste du lot (annexe 20).

Paysage : une attention particulière est portée en phase de conception (conception en atelier en coordination avec les autres lots de la seconde phase du secteur ouest) au paysage et à la silhouette urbaine : coordination et mise en cohérence des projets, rapport harmonieux des volumes et hauteurs des bâtiments.

Collecte pneumatique des déchets : Les ordures ménagères seront collectées grâce à un système de collecte pneumatique mis en place par la Ville de Paris. Chaque hall d'accès aux logements disposera de son local dédié.

Accessibilité PMR : projet conforme à la réglementation

Voir sur ce paragraphe les annexes suivantes :

Extrait CPEDD (annexe 14)

Etude ensoleillement (annexe 15)

Note sur les intentions paysagères et la biodiversité (annexe 20)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures administratives suivantes :

- Dossier de permis de construire
- Étude de sûreté et de sécurité du public pour le cinéma
- Demande d'autorisation, exploitation du cinéma (CDAC)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie de la parcelle	environ 5 710m ²
Dénivelé	environ 7m
Surface de plancher totale	environ 29 240m ²
Surface de plancher logements en accession	environ 7 350m ² soit environ 117 logements
Surface de plancher logements sociaux	environ 11 000m ² soit environ 152 logements
Surface de plancher logements à loyer maîtrisé	environ 5 050m ² soit environ 81 logements
Surface de plancher coque du centre d'animation	environ 1 000m ²
Surface de plancher du cinéma	environ 3 380m ²
Surface de plancher de la coque des locaux commerciaux	environ 1 460m ²
Hauteur maximum des constructions	50m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZAC Clichy-Batignolles - LOT O8
Angle du boulevard Berthier et de la voie
nouvelle Nord/Sud
75017 PARIS

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 18 ' 36.4"

Lat. 48 ° 53 ' 32.6"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le programme de travaux de la ZAC Clichy-Batignolles qui a fait l'objet d'une étude d'impact mise à disposition du public en juin/juillet 2011

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le lot O8 de la ZAC Clichy Batignolles est actuellement un terrain non bâti (ancien terrain Géodis/SNCF).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Paris du 19/08/2013
Le projet est inscrit dans le périmètre du Secteur Ouest de la ZAC Clichy Batignolles

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☒ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) est en cours d'élaboration. Le PPBE pour les infrastructures ferroviaires de l'État a été approuvé le 06/07/2012

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prévention des Risques Inondation de 2003, révisé et approuvé le 19/04/2007. Aucune proscription particulière ne s'applique sur notre îlot. Plan de prévention des risques naturels approuvé pour les mouvements de terrains (dissolution de Gypse antéludien). Selon arrêté préfectoral n° 2006-45-1 approuvé le 14 février 2006. (Annexe 10 - ERNT) Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Pollution des sols appréhendée grâce au rapport effectué sur notre lot par la société TAUW en date du 14 novembre 2011 (Rapport n° 6053744-V05) (présence ponctuelle de différents métaux dans les remblais) et également grâce à l'évaluation quantitative des risques sanitaires. (Annexe 11 et 12). Un diagnostic de pollution complémentaire sera effectué sur notre parcelle.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☒	☐	Site inscrit (entrepôt du théâtre de l'Odéon réalisé par l'architecte Charles Garnier) par arrêté du 06/08/1975
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est celui du parc départementale de l'Île Saint-Denis situé à 5,7km du lieu du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	Pas d'interception du périmètre de protection d'un monument historique classé. Le monument historique classé le plus proche est l'École Normale Supérieure de Musique Alfred Cortot.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Création d'une infrastructure de 4 niveaux de sous-sol (à ce stade du projet) correspondant à un volume de terrassement prévisionnel d'environ 50 000m ³ . L'excédent de terres sera évacué par camion et envoyé en décharge spécifique dans les filières adaptées, selon un plan de gestion des terres mis au point par un BET spécialisé.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Présence potentielle de gypse antéludien
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Une pollution ponctuelle du sol de l'assiette foncière a été détectée. Le projet fera l'objet d'une EQRS détaillée. Un BET spécialisé sera missionné pour traiter les questions de pollution des sols et établir un plan de gestion des terres adapté.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nuisances sonores qui pourraient être liées au cinéma et au centre d'animation sont maîtrisées (plots antivibratiles et/ou boîtes à ressort) et ne créons pas de nuisances tant au sein de l'îlot que pour le voisinage.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La proximité avec le RER C et les nuisances en découlant sont connues et seront traitées (plots antivibratiles et/ou boîtes à ressort) (Annexe 13).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les vibrations engendrées par le cinéma et la salle de concert du centre d'animation seront traitées au sein du lot de manière à éviter toute propagation en dehors du lot (mise en place de plots antivibratiles et/ou boîtes à ressorts, suivant étude acoustique et vibratoire en cours).
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	La proximité avec les voies du RER C entraîne des vibrations connues qui seront également traitées par des plots antivibratiles et/ou boîtes à ressort. Un bureau d'étude acoustique et vibratoire (Impédance) est missionné pour évaluer précisément les nuisances générées et palier à celle-ci.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage nocturne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Émission lumineuse du quartier et du faisceau ferroviaire
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	Raccordement des bâtiments au réseau de chauffage urbain (CPCU) dont la chaleur est issue de la géothermie dans l'Albien
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Récupération des eaux de pluie pour arrosage des espaces verts (à l'étude) Respect du débit de fuite conformément au Cahier des Prescriptions Environnementales et de Développement Durable de la ZAC (Annexe 14). Rejet dans le réseau d'assainissement de la Ville de Paris des eaux résultantes.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Les eaux usées et eaux vannes seront rejetées dans le réseau d'assainissement de la Ville de Paris. En cours de chantier, la production de déchets industriels (banal, dangereux, standard) seront triés et traités en filières adaptées.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Notre ensemble immobilier se trouvant en zone ABF, le projet sera présenté aux Architectes des Bâtiments de France pour avis avant le dépôt de demande de permis
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	Contribution à la création d'un nouveau quartier

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

L'étude d'impact de la ZAC Clichy Batignolles identifie les incidences cumulées de l'ensemble des projets, dont fait partie le lot O8 du secteur Ouest de la ZAC

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le contexte de ce projet est spécifique puisqu'il s'inscrit dans une ZAC qui a fait l'objet d'une étude d'impact mise à disposition du public en juin/juillet 2011.

Si nous ne pouvons nous prononcer sur la nécessité ou non d'une étude d'impact, nous pouvons néanmoins confirmer que notre projet répond pleinement aux objectifs environnementaux de la ZAC.

Le management environnemental du projet, tient compte, dès la phase conception et à toutes les étapes du projet (réalisation/exploitation), des problématiques environnementales et de développement durable afin de limiter les impacts de notre ensemble immobilier sur son environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Auto-évaluation
Annexe 7 - Comptes rendus des réunions publiques
Annexe 8 - Étude géotechnique
Annexe 9 - Courrier Ville de Paris sur les zones de carrières
Annexe 10 - Etat des risques naturels et technologiques (ERNT)
Annexe 11 - Études de pollution
Annexe 12 - Évaluation Quantitative des Risques Sanitaires du lot O8 (EQRS)
Annexe 13 - Synthèse acoustique et vibratoire (extrait de l'étude d'impact de la ZAC)
Annexe 14 - Cahier des prescriptions environnementales et de développement durable (CPEDD)
Annexe 15 - Étude d'ensoleillement et notes techniques réalisées par nos bureau d'étude fluide ELITHIS et thermique BENEFFICIENCE
Annexe 16 - Charte chantier à faible nuisance, à faible impact environnemental et responsable
Annexe 17 - Courrier de la DRAC sur l'archéologie préventive
Annexe 18 - Impact des chantiers sur l'environnement (Extrait de l'étude d'impact de la ZAC)
Annexe 19 - Impact sur les déplacements (Extrait de l'étude d'impact de la ZAC)
Annexe 20 - Note d'intention paysage et biodiversité réalisée par notre paysagiste PRAXIS

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

☒

Fait à

PARIS

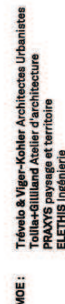
le,

14 / 11 / 2013

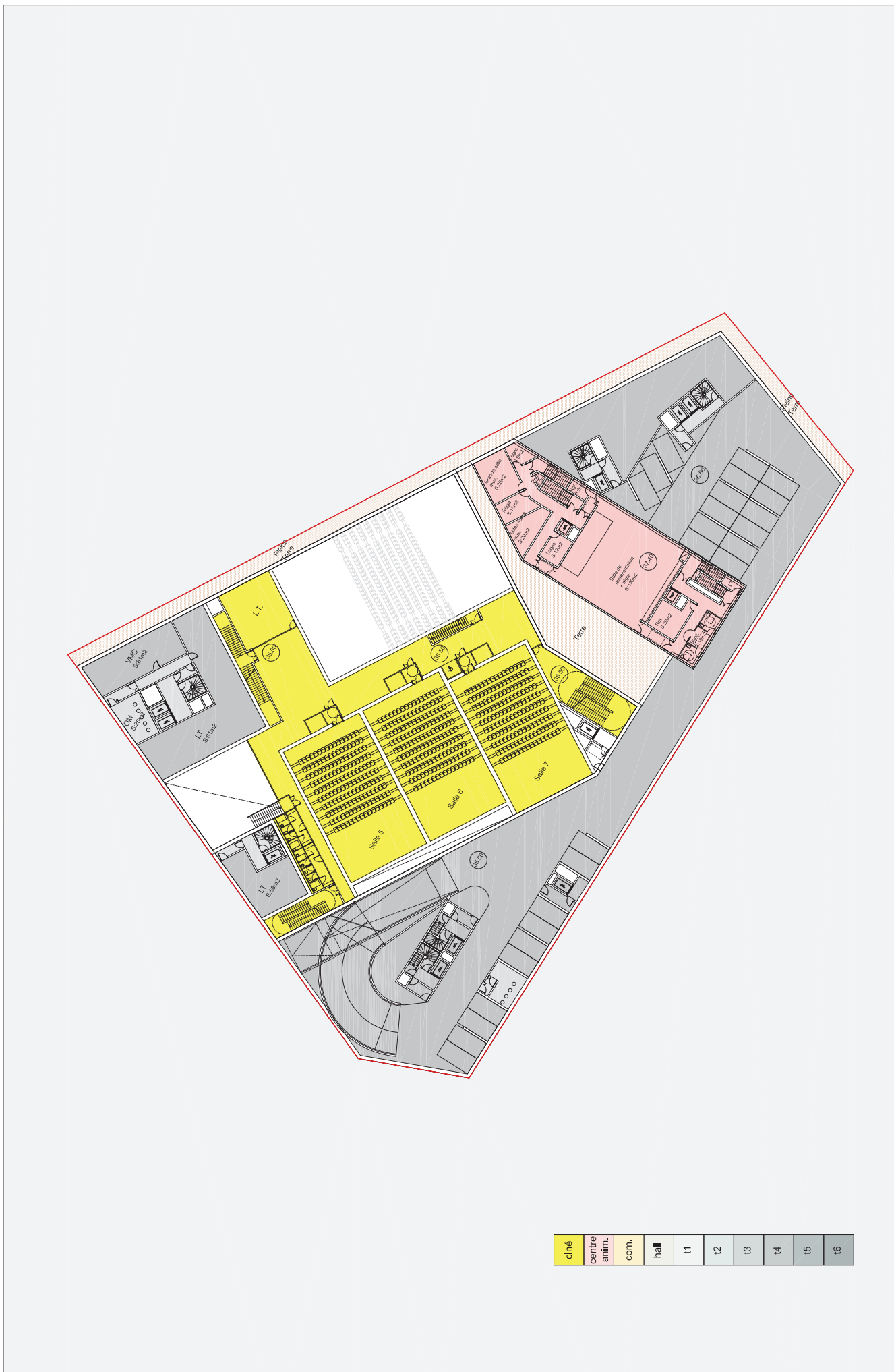
Signature



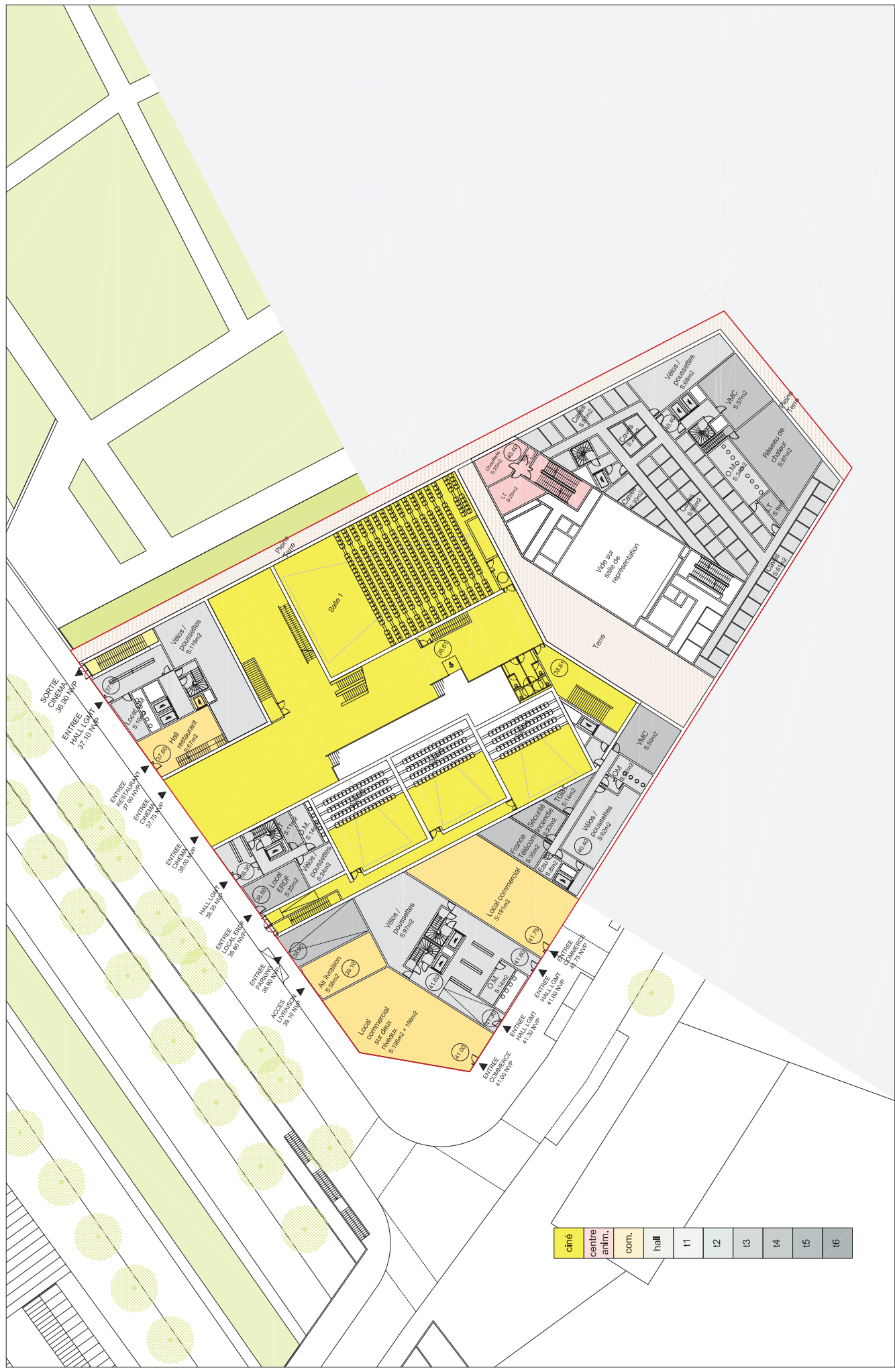
SODEARIF
SA au capital de 1 000 000 €
CHALLENGER - 1, avenue Eugène Freyssinet
78280 GUYANCOURT
Tél. : 01 30 60 48 59 - Fax : 01 30 60 50 08
343 183 331 RCS Versailles
IE : FR 56 343 183 331

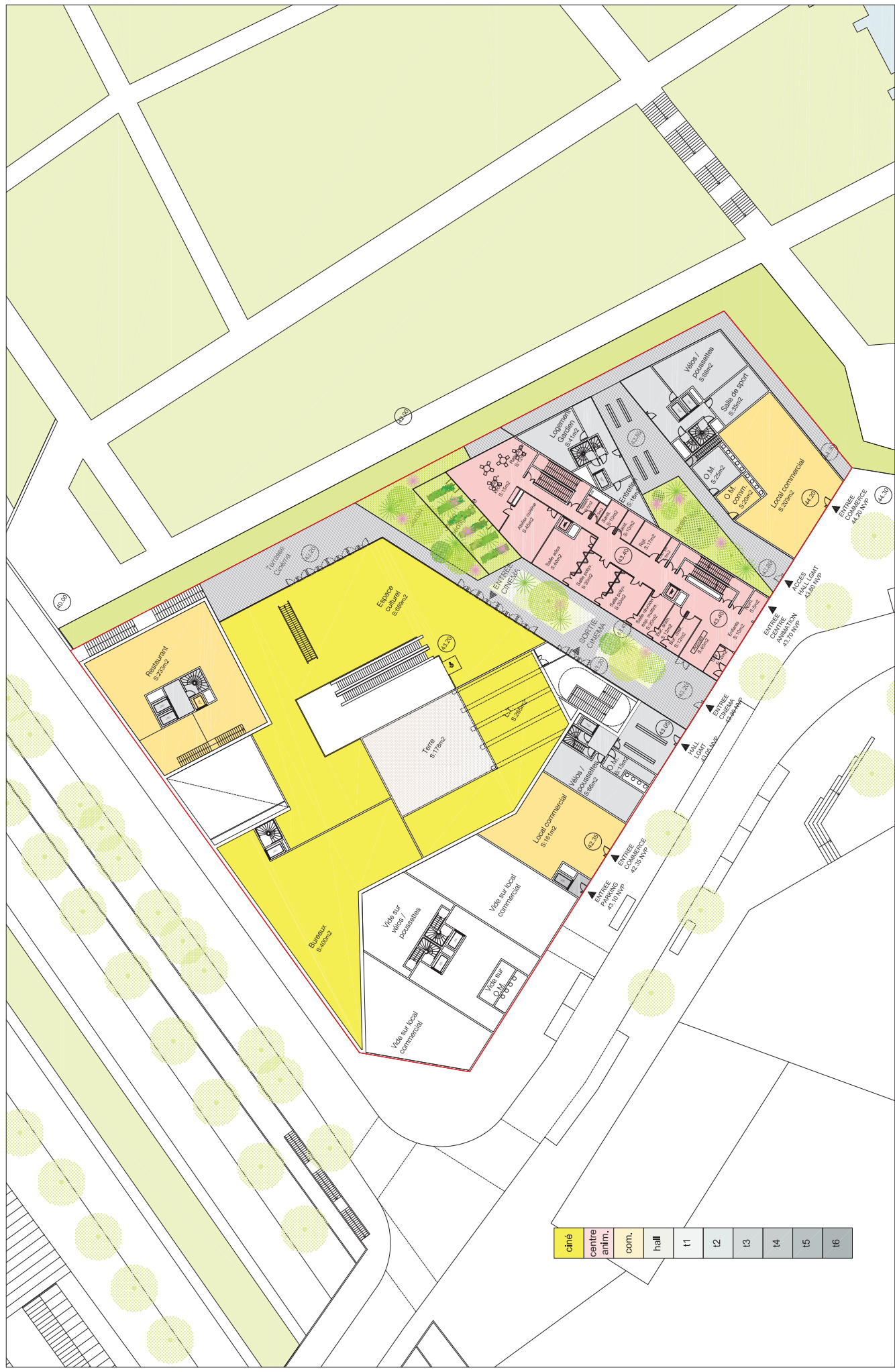






cité	centre anim.	com.	hall	t1	t2	t3	t4	t5	t6
------	--------------	------	------	----	----	----	----	----	----





ciné	centre anim.	com.	hall	t1	t2	t3	t4	t5	t6
------	--------------	------	------	----	----	----	----	----	----



clné
centre anim.
com.
hall
t1
t2
t3
t4
t5
t6



clné
centre anim.
com.
hall
t1
t2
t3
t4
t5
t6



cité
centre anim.
com.
hall
t1
t2
t3
t4
t5
t6

